

successions en ligne directe ou entre époux qui n'excèdent pas \$75,000, a été notablement diminué.

Sur une succession de	Ligne directe et entre époux.	Ligne directe et entre beaux-pères ou belles-mères et gendre ou belles-filles
	Droits imposés par la loi de 1892.	Droits imposés par la loi de 1894. / par la loi de 1907
\$ 3,000	rien	rien
3,500	rien	\$ 2.50
4,000	rien	5.00
4,500	rien	7.50
5,000	rien	10.00
5,500	rien	25.00
6,000	rien	30.00
6,500	rien	35.00
7,000	rien	40.00
8,000	rien	50.00
9,000	rien	60.00
10,000	rien	70.00
11,000	\$110.00	100.00
13,000	130.00	125.00
15,000	150.00	150.00
20,000	200.00	212.50
25,000	250.00	275.00
30,000	300.00	337.50
40,000	400.00	462.50
50,000	500.00	587.50
60,000	600.00	855.00
75,000	750.00	1,080.00
		1,050.00

Veut-on avoir une idée du soulagement que la loi de 1906 a apporté aux pauvres gens qu'on en juge par l'état suivant que me fournit le contrôleur du revenu:

Nombre total des successions qui se sont ouvertes:

1896-97	2852
1908-07	4972

Augmentation . . . . . 2120  
soit 74 pour cent.

Nombre des successions qui ont été atteintes par l'impôt:

1896-97	057
1906-07	968

Augmentation . . . . . 11.  
soit 1 pour cent.

Nombre des successions qui n'ont pas été atteintes par l'impôt:

1896-97	1895
1906-07	4004

Augmentation . . . . . 2109  
soit 111 pour cent.

Et qu'on remarque bien que dans cette statistique, il n'est tenu compte que des successions complètement exemptes de la taxe, c'est-à-dire de moins de \$5,000. Or, comme je l'ai dit, les successions de plus de \$5,000 mais de pas plus de \$75,000, paient actuellement moins de taxes qu'en 1897. Qu'on juge des sommes qu'en 1907, on aurait perçu sur les petites successions avec le système de 1894.

Etes-vous prêts à retourner au système de 1894 ? (~~Oui Non Non~~)

**Les taxes dans Ontario et Québec**

Les orateurs et les journaux conservateurs nous font beaucoup d'éloges du gouvernement Whitney, d'Ontario.

Il n'est donc pas hors de propos de mettre en présence les sommes perdues, l'an dernier, dans chacune des deux provinces en vertu des lois d'impôts sur successions, corporations commerciales, etc.